



DEUX ANS DEJA !!!

Voilà déjà deux ans que notre Ordre départemental est en place ! Deux années qui ont passé très vite, tant elles ont été difficiles pour les premiers élus.

En effet il nous a tout d'abord fallu travailler en improvisant sans cesse, découvrant au fur et à mesure l'immensité de la tâche qui nous incombait, fonctionnant au début de façon purement bénévole, car sans moyens financiers.

Il me plaît de souligner que je suis bien entendu fier de la confiance qui m'a été accordée par les élus du Conseil départemental qui m'ont élu au poste de président, mais je suis surtout très fier d'avoir travaillé avec des confrères qui ont fait passer avant tout les intérêts de l'Ordre, donc de toute la profession (quel que soit le mode d'exercice), avant leurs propres intérêts.

Tout le Conseil départemental a travaillé d'arrache-pied à la construction de cet Ordre, sans esprit partisan, avec en permanence cet esprit de pionnier qui nous animé depuis le début de l'aventure. Il ne faut en effet pas perdre de vue que nous avons tous effectué notre part du travail sans attendre la moindre indemnité, acharnés que nous étions de réussir la mission que vous nous aviez confié en nous élisant.

Faisons un petit récapitulatif de nos activités depuis le 13 juin 2006, date de la première installation du Conseil départemental :

- Entre le 24.10.2006 et aujourd'hui, le président a été amené à participer à cinq reprises aux audiences du Service des Liquidations Judiciaires du T.G.I. de Dijon.

Petite explication :

Les masseurs kinésithérapeutes bénéficient maintenant de l'application de la Loi de sauvegarde du 26 juillet 2005. Donc chaque fois que l'un de nos confrères en difficulté financière sévère se place sous la protection de cette Loi, il passe devant le Juge du Service des Liquidations Judiciaires. Ce dernier rend sa décision en fonction de l'accord passé entre le mandataire judiciaire, représentant les créanciers, et le professionnel concerné. Le président de l'Ordre départemental, convoqué à cette audience, se porte alors garant, au nom de l'Ordre professionnel, du respect par le masseur kinésithérapeute des dispositions prises par le Juge.

- Le président s'est rendu à trois reprises à Paris pour représenter l'Ordre départemental à la Conférence des Présidents :

- le 30 mars 2007 la conférence était consacrée à l'élaboration de notre code de déontologie, qui après quelques allers et retours entre le CNO, la DGS et le Conseil d'Etat devrait être définitivement adopté par le Conseil d'Etat dans le courant du mois de juin 2008.

- le 28 septembre 2007 la conférence était consacrée à la mise en place de l'outil informatique de l'Ordre, et du système de communication internet entre le CNO et les Ordres départementaux, ainsi qu'au premier bilan financier et au premier projet budgétaire.

- le 12 mars 2008 la conférence était consacrée au bilan des inscriptions aux Tableaux départementaux, à la présentation du budget 2006/2007 et au budget prévisionnel 2008.

Ont été également évoquées les actions à mener pour inciter les confrères salariés à s'inscrire au Tableau, de même pour les libéraux qui tardent à le faire.

- Le 22 novembre 2007 le président de l'Ordre départemental participait aux 6emes journées de rééducation et de réadaptation Bourguignonnes, organisées par l'IFMK de Dijon. Le thème de l'intervention du président était : Ordre/Syndicats, qui fait quoi ? A la fin de la journée a eu lieu l'inauguration des locaux du CDOMK 21 en présence du président du CNO, Jean-Paul DAVID, de Marie-Hélène MARESCHAL, présidente du CDOMK 58, de Louis DESANTI, président du CDOMK 71, des représentants des syndicats FFMKR et SNMKR, ainsi que de nombreux confrères venus découvrir les lieux et partager le verre l'amitié.



- Le 23 novembre 2007 a eu lieu l'inauguration officielle de nos locaux en présence du président de l'Ordre régional et le secrétaire départemental de l'Ordre des médecins, de la représentante de l'Ordre régional des pédicures-podologues, de la représentante de l'Ordre des sages-femmes, de Madame MEYNARD, directrice de la DDASS 21, de Monsieur Claude SEVE, responsable des professionnels de santé à la DDASS 21, de madame BAUMONT, présidente de L'URCAM de Bourgogne, De Monsieur ROUTHIER, directeur de L'URCAM de Bourgogne et directeur de la CPAM 21, de Guy FAMY, président du CRO de Bourgogne, de Georges PAPP, notre Conseiller national, de Monsieur ESMONIN, Maire de Chenôve, et enfin de Monsieur Bernard DEPIERRE, représentant le président du Conseil Général de Côte d'Or.



Guy FAMY lors de son allocution
De g. à d. M. DEPIERRE, TRIAT, PAPP



M. DEPIERRE, à sa g. M. ESMONIN, Maire de Chenôve



M. ESMONIN



Mme BAUMONT, Mme MEYNARD, M. ROUTHIER,
Dr MOREAU (Ordre des Médecins de Côte d'Or)

- Le 12 février 2008 Pascale MONTAGNON prenait ses fonctions de secrétaire administrative du CDOMK 21. Pascale faisant la démonstration d'une rare efficacité, nous a permis de clore les inscriptions au Tableau dans les délais impartis, afin qu'un maximum de confrères puissent participer aux élections du 22 mai 2008.

Pascale a par ailleurs suivi une formation à l'utilisation des logiciels de gestion de l'Ordre (tant la tenue du Tableau que le logiciel de comptabilité) qui lui permet maintenant de soulager dans leurs tâches le secrétaire et le trésorier. Elle travaille 20h00 par semaine, ses horaires de présence sont les suivants :

- Lundi Mardi et Mercredi de 10h00 à 14h00,
- Jeudi et Vendredi de 14h00 à 18h00

- Les élus du CDOMK 21 ont considéré que le local de l'Ordre est en fait le local de tous les masseurs kinésithérapeutes. Le président a donc écrit à tous les représentants syndicaux de la profession pour leur proposer la mise à disposition gratuite de la salle de réunion pour leurs assemblées générales ou leurs réunions de bureau.

Par ailleurs des réunions d'information ou de formation organisées par des organismes de formation continue ont eu lieu tout au long de l'année 2007 et du premier trimestre 2008. Dans ce cas l'occupation des locaux donne lieu à un défraiement de 100 € par jour.

- Depuis le début de la mandature, le CDOMK 21 s'est réuni à 30 reprises, certaines réunions étant plénières c'est-à-dire en présence des élus titulaires et des élus suppléants.

La plupart des réunions du deuxième semestre 2007 et du premier trimestre 2008 ont été consacrées à la validation des inscriptions au Tableau. Cette tâche s'est révélée redoutablement chronophage, merci à tous les élus qui ont passé de nombreuses soirées dans les locaux du CDOMK 21 à vérifier tous les dossiers avant de les transmettre à la commission de validation.

Sans Pascale qui a pris le relais pour toutes les questions purement administratives de l'inscription au Tableau, nous y serions encore ... !

Dans notre souci permanent de ne pas dilapider les fonds qui nous viennent la cote part des cotisations reversées par le CNO, les élus du CDOMK 21 ont abandonné toute prétention à indemnisation pour les réunions qui se passent en soirée.

Seules les réunions ou missions qui requièrent la présence des élus en journée donnent lieu à indemnisation.

Nous avons fait notre cette maxime : nous sommes là pour servir et non pas nous servir.

Désormais les inscriptions au Tableau ne nous prendront plus tout notre temps, le CDOMK 21 va pouvoir se consacrer à des tâches importantes pour notre profession :

- prioritairement au développement de notre champ de compétences et de nouvelles techniques dans le cadre de la formation continue, en collaboration avec le CRO et le CNO
- la lutte contre l'exercice illégal et contre les formateurs au massage en tout genre qui apparaissent chaque jour plus nombreux

Ce sera là le travail du futur Conseil qui sortira des urnes le 22 mai prochain

En effet, chers confrères et chères consœurs, le 22 mai vous êtes appelés à renouveler le premier tiers sortant du Conseil de Côte d'or.

Vous avez reçu le matériel de vote, vous pourrez donc voter soit par correspondance soit dans nos locaux entre 19h30 et 22h00. Pour ceux qui ne sont pas trop éloignés de Dijon, et qui ne nous ont pas encore fait l'honneur d'une visite, déplacez-vous pour voter c'est l'occasion de venir découvrir ces locaux qui sont les vôtres.

Enfin, pour la crédibilité de l'Ordre des masseurs kinésithérapeutes, **votez en masse**. Les abstentionnistes qui ont toujours de bonnes raisons pour ne pas participer à quelque scrutin que se soit, font le jeu de tous ceux qui ne veulent pas que du bien à notre profession

M.P. TRIAT
Président du CDOMK 21